

Texte intégral du Face à Face en images

du 18 décembre 2009 entre

Christiane Féral-Schuhl

et **Madame le Bâtonnier Dominique de La Garanderie**

sur une question **d'Anne-Charlotte Gros**, jeune avocate, responsable du groupe jeunes de la campagne

Anne-Charlotte Gros : Je suis avocate installée depuis peu. Après dix ans de collaboration, j'ai voulu m'installer et j'ai été confrontée aux problèmes classiques de la collaboration, doublés, me semble-t-il, de la question de la place de la femme à l'Ordre et, plus généralement, au sein de la profession. 1^{ère} question donc : que pensez-vous de la représentativité des femmes au sein de notre Ordre ?

Christiane Féral-Schuhl : Votre question, Anne-Charlotte, me conduit naturellement à me tourner vers vous Dominique de La Garanderie. Votre nom s'inscrit dans l'histoire du Barreau de Paris car vous avez été la première et demeurez, la seule femme élue bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris depuis 800 ans. Quelles sont les motivations qui vous ont conduit à tenter cette élection qui pouvait alors paraître audacieuse et compliquée pour une femme ?

Dominique de La Garanderie : Compliquée, non, il y a des moments de la vie où il faut accepter de prendre des responsabilités pour soi et pour les autres. Anne-Charlotte s'est installée car c'est un moment de sa vie où c'était une évidence. Je me suis beaucoup impliquée pour la collectivité, hommes et femmes confondus. A un moment, cela s'est présenté comme une évidence : pousser la démarche jusqu'au bout et voir comment servir à condition que mes confrères m'élisent. J'ai été élue comme tous les bâtonniers le 2^{ème} jour. J'avais trois hommes contre moi. Je doute que l'un d'entre eux ait dit à ses troupes : « *Allez voter pour cette femme qui se présente* ». Car, entre les deux tours, il y a des alliances qui se forment. Moi je n'ai vu personne, comme cela, la question était réglée. Aucun apport de voix pour le 2^{ème} tour. En revanche, on a vu au Palais de justice des femmes, des jeunes femmes, une multitude de jeunes femmes venir voter. C'est là, je crois, que le Barreau s'est exprimé, pour la première fois, pour une femme par des femmes. En plus des hommes qui ont senti et voulu s'inscrire dans un changement, il y a eu nos consœurs, ces femmes qui tout à coup ont mesuré l'enjeu. Elles se sont alors

mobilisées et déplacées. Je ne dis pas que ce sont les seules qui ont fait la différence, ce n'aurait peut être pas été suffisant : il n'y avait pas le vote électronique et pour les jeunes femmes et les jeunes collaboratrices, ce n'était pas si facile de venir au Palais. Il y a aussi beaucoup d'hommes qui ont voté pour moi. Mais il y a eu ce signe de femmes qui a été vraiment très chaleureux.

Christiane Féral-Schuhl : Concernant les élections aux Conseil de l'Ordre, traditionnellement, seulement deux femmes étaient élues par promotion. Pour la première fois, en 1993, ma promotion a compté 3 femmes élues au Conseil. En 2010, le Conseil de l'Ordre est composé d'un peu moins de 40% de femmes, ce qui témoigne d'une évolution dans la représentativité des femmes dans l'institution ordinale.

Dominique de La Garanderie : En effet, les premières femmes ont été élues au Conseil de l'Ordre dans les années 50, mais entre la troisième et la quatrième, douze ans se sont écoulés ! Puis, il y a eu une montée en puissance. Aux élections de fin 2009, il n'y a pas eu de progression. On est un peu en dessous de 40 % aujourd'hui dans la représentation des femmes au Conseil : s'agit-il d'un cap ? S'agit-il d'une pause ? Peu importe finalement. Ce qui compte c'est que le Conseil soit diversifié, qu'il y ait des femmes, qu'elles puissent exprimer leur point de vue et surtout qu'au sein du Conseil on leur donne de vraies responsabilités.

Christiane Féral-Schuhl : Il convient effectivement de distinguer la question de la représentativité des femmes au sein de l'Ordre, de la question des missions ou responsabilités confiées aux femmes élues qui doivent être intéressantes. Et, sur ce terrain là, il semblerait qu'il y ait encore des différences, à tout le moins, ressenties.

Anne-Charlotte Gros : En dehors de la question des élues à l'Ordre, il semble difficile encore aujourd'hui pour une femme avocate de tout concilier : vie familiale et carrière professionnelle. Comment tout réussir ? Qu'en pensez-vous ?

Christiane Féral-Schuhl : Avant tout, il me semble important de considérer que la notion de « réussite » présente des facettes multiples. Ainsi, il ne faut pas oublier que les femmes – ainsi que les hommes d'ailleurs – peuvent décider, non pas de mener une carrière, mais de fonder une famille. Je connais ainsi un certain nombre d'avocates qui ont été amenées à quitter la profession ou à exercer à temps partiel ou

par période pour élever leurs enfants ou pour mener un projet personnel. En ce qui me concerne, je n'ai jamais eu l'impression de rencontrer des obstacles et les hommes qui m'ont entouré ont souvent été des moteurs pour m'aider dans la réalisation de mes projets. Je suis cependant consciente qu'il existe un malaise aujourd'hui, plus marqué qu'avant, nécessitant des actions de la part de l'Ordre des avocats. Celui-ci s'est déjà investi en ce sens. Dominique, pouvez vous nous rappeler les actions les plus marquantes de ces dernières années dans l'intérêt des avocates ?

Dominique de La Garanderie : Dès les années 1990, on s'est occupé activement des questions liées à la maternité. Cela a été prioritaire pour des raisons évidentes. D'abord, parce que les femmes veulent réaliser leur vie et que les enfants en font partie. Il peut être possible d'avoir un équilibre vie professionnelle / vie personnelle : en ce qui me concerne, je ne suis jamais venue au bureau le mercredi quand ma fille était petite. On n'avait pas non plus, à l'époque, la possibilité de travailler chez soi avec le télétravail. Aujourd'hui, c'est une vraie opportunité pour les jeunes femmes. On s'est donc occupé d'abord de cette question car, dans notre profession, il y avait des dispositions très contraignantes pour le temps de l'arrêt maternité. On a commencé par étendre les périodes avant et après l'accouchement, puis il fallait aussi indemniser ces périodes. On a trouvé des solutions. Une fois réglée sur le papier, reste à mesurer comment cela se passe dans les cabinets du fait de l'absence de la jeune femme. L'idée est d'avoir cette "chance maternité" et de trouver au sein des cabinets des solutions de remplacement ne pénalisant pas le cabinet. Il faut être réaliste: il y a un certain nombre de lieux où la jeune femme avocate qui annonce ce très heureux événement est très mal accueillie. On le sait. Il avait été question de créer un observatoire, qui existe aujourd'hui. Il faut l'activer. On est tous convaincus, y compris des confrères, que c'est inadmissible de ne pas accepter qu'une collaboratrice puisse s'absenter pour raison de maternité. Malheureusement des positions opposées existent. Plus on agira pour que ces situations atypiques soient complètement éradiquées, plus toute la place de l'avocate dans un cabinet sera reconnue. Le problème n°1, qui a été le plus traité et qui n'est toujours pas complètement résolu, est celui de la maternité.

Christiane Féral-Schuhl : Concernant la « chance maternité », depuis 2008, l'Ordre a mis en place un système d'indemnisation adapté pour les cabinets notamment de taille modeste.

Anne-Charlotte Gros : Christiane, si vous êtes élue bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris, que ferez-vous concrètement pour les avocates et la gestion des maternités ?

Christiane Féral-Schuhl : Il me semble qu'il y a deux périodes critiques pour la femme. La période où elle est enceinte : on peut imaginer que, si elle le souhaite et en accord avec le cabinet, elle puisse aménager ses horaires et continuer à traiter les dossiers qui l'intéressent à partir de son domicile. Les technologies apportent une réponse évidente et c'est un avantage dont nous disposons aujourd'hui. Et puis il y a la période où elle a des enfants en bas âge et peut avoir besoin de gérer au quotidien les imprévus. Je suis convaincue que, sur ce terrain, l'Ordre peut et doit aider les femmes à trouver des solutions, à organiser leur travail et à modifier les comportements des cabinets : sur ce point, j'aurai des propositions concrètes et opérationnelles dans mes engagements pour le barreau. Je sais d'expérience que ce sont les « grains de sable » qui sont perturbateurs et, sur ce terrain, l'Ordre peut et doit apporter des solutions : je m'y engagerai.

Dominique de La Garanderie : Il y a aussi des femmes qui quittent momentanément le Barreau et deviennent juristes d'entreprise pendant la période où leurs enfants sont petits. Elles peuvent créer une source de clientèle, intéressante quand elles reprennent la profession d'avocat. La femme peut aussi mettre, dans sa vie d'avocate, sa vie professionnelle entre parenthèse. Certes, cela nécessite de reconstituer une clientèle, mais c'est possible !

Christiane Féral-Schuhl : On oublie aussi que les confrères sont des clients potentiels. De plus en plus d'avocats travaillent pour d'autres avocats. C'est le travail en réseau qui apporte de vraies ouvertures et permet à de jeunes confrères, qui comme vous Anne-Charlotte travaillent de façon indépendante, de pouvoir disposer d'un chiffre d'affaires. La sous-traitance est une voie à développer, adaptée à un barreau constitué par de nombreux avocats individuels.

Dominique de La Garanderie : Ce qui incite d'ailleurs les jeunes à se tourner vers des spécialités très pointues pour être l'apport immédiat d'une compétence. C'est une source de clientèle formidable, hommes et femmes !

Anne-Charlotte Gros : Merci beaucoup Mesdames. Le débat fut passionnant. J'ai été très honorée de vous rencontrer car il faut noter que vous êtes, Madame Dominique de La Garanderie, pour l'instant, l'unique femme Bâtonnier depuis 800 ans ! Bravo ! Je suis pleine d'espoir pour l'avenir de la profession. Je vois que le débat est ouvert. Toutes les propositions sont les bienvenues pour améliorer la condition des femmes au sein de la profession d'avocat.